

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Ouébec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique - division EL Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street Gatineau Ouébec K1A 0S5

Title - Sujet					
TBIPS Engineering Professional	Serv				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
47419-198132/A		007			
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date	•		
1000348132		2020	0-04	1-14	
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG				
PW-\$\$EL-606-37486					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N°۱	/ME	
606el.47419-198132					
Solicitation Closes - L'invitation prei at - à 02:00 PM on - le 2020-05-01			in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	Buyer Id - Id de l'acheteur			
Mansour, Silvana		606el			
Telephone No N° de téléphon	е	FAX No N° de FAX			
(613) 858-9935 ()		()	-		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



Ce document comprend des réponses aux questions soulevées de la part de soumissionnaires potentiels ainsi gu'une modification.

Question 29:

Exigence cotée CE3: la réponse d'un soumissionnaire doit décrire son plan de gestion des talents, qui comprend 5 composants, puis 6 sous-composants supplémentaires pour recevoir des points. Il s'agit d'une quantité importante d'informations à transmettre dans un délai aussi court de 1 500 mots. Limiter le nombre de mots à ce degré empêche les soumissionnaires de démontrer de manière approfondie et précise qu'ils satisfont à toutes les composantes et sous-composantes de cette exigence. Cela conduira également à des déclarations incomplètes sur les processus / plans d'un soumissionnaire, ce qui dévalue l'objectif derrière l'exigence.

Pour permettre des réponses de soumission plus fortes, la Couronne peut-elle augmenter la limite de mots pour CE3 à 2,500 mots?

Réponse 29 :

Le Canada est d'accord pour augmenter la limite de mots pour CE3 à 2,500 mots. Voir la modification ici-bas.

Question 30:

Exigences de ressource « I.11 - Architecte de la technologie »

L'exigence cotée C2.2 exige que la ressource proposée possède une expérience dans la réalisation de tâches « qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage » exigeant chaque projet admissible à avoir une durée minimale de 12 mois.

- Il est courant, notamment dans le secteur privé, que ces projets soient beaucoup plus courts. En limitant l'exigence aux projets qui ne durent que 12 mois et plus, la Couronne pénalise les projets qui satisfont à toutes les exigences et ont simplement été achevés plus rapidement.
- Pour obtenir tous les points, une ressource doit avoir 5 projets ou plus. Une ressource doit avoir ses projets de migration vers le cloud parfaitement espacés par incréments de 12 mois, sinon l'expérience requise peut remonter bien au-delà de 5 ans (lorsque les migrations désuètes vers le cloud étaient beaucoup moins courantes).

La Couronne peut-elle modifier le critère C2.2 pour «l.11 - Architecte de technologie» pour permettre les projets d'une durée minimale de six (6) mois?

47419-198132/A

007

606el

Réponse 30 :

Le Canada a examiné la demande. L'exigence d'un projet éligible est réduite à une durée minimale de 9 mois pour garantir qu'il y a toujours une taille et une complexité suffisantes et l'attribution des points est augmentée à 10 points par projet éligible, ce qui permettra d'attribuer des points complets à une ressource avec 3 projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage. Voir la modification ici-bas.

Question 31:

Amendement 006, réponse n ° 28 - la Couronne peut-elle confirmer que pour démontrer son expérience aux critères suivants :

- CO2 : le soumissionnaire doit fournir jusqu'à (un maximum de) deux (2) contrats de services informatiques professionnels séparés et distincts pour deux clients différents et distincts?
- CO3 : le soumissionnaire doit fournir deux (2) contrats de services professionnels en TI distincts et distincts pour deux clients différents et distincts?

Réponse 31:

CO2 : Non. Le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques séparés et distincts pour le même client, ou le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques pour des clients différents et distincts, ou le soumissionnaire peut fournir un contrat de services professionnels informatiques.

CO3 : Non. Le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques séparés et distincts pour le même client, ou le soumissionnaire peut fournir deux contrats de services professionnels informatiques pour des clients différents et distincts, ou le soumissionnaire peut fournir un contrat de services professionnels informatiques.

Question 32:

Degrés, désignations et certifications délivrés par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada (Référence de la DP: iii. Justification de la conformité technique, (v) Pour les ressources proposées, (B), pages 14-15)

En raison de la pandémie de COVID-19 et à la lumière des recommandations les plus récentes en matière de santé publique, les organisations approuvées par le CICDI ont temporairement suspendu les opérations internes ou traitent des demandes qui étaient déjà en cours. Étant donné que les délais de traitement des demandes d'évaluation des diplômes universitaires

606el

seront considérablement retardés pendant cette période, nous vous prions de bien vouloir modifier ainsi l'exigence (v) pour les ressources proposées, (b) aux pages 14-15 de la DP:

« Université ou collège reconnus Comprend toute université ou tout collège canadiens ainsi que toute université ou tout collège internationaux figurant dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (« WHED ») fournie par l'Association internationale des universités, disponible à l'adresse suivante : https://www.whed.net/results institutions.php. »

Réponse 32 :

Pendant la période où l'achèvement des services d'évaluation des diplômes d'études est touché par la pandémie COVID-19, l'ASFC acceptera les degrés ou diplômes internationaux obtenus dans les domaines d'études décrits dans les critères et émis par les établissements d'enseignement supérieur qui figurent dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (« WHED ») (https://www.whed.net/About.html). Il appartiendra au soumissionnaire de démontrer que le domaine d'études est similaire au domaine d'études décrit dans les critères. Si le degré ou diplôme n'a pas été délivré en anglais ou en français, le soumissionnaire devra fournir une traduction ainsi qu'une copie du diplôme original.

Question 33:

En ce qui concerne la DP section d) de la vérification des références, (ii) et (iii) (page 22)

Avec les récentes directives COVID-19 et les limitations d'accès à distance qu'éprouvent certaines organisations, il peut y avoir des délais importants lorsque nos références clients sont en mesure de répondre à leurs courriels. Dans cette optique, la Couronne pourrait-elle prolonger la fenêtre de réponse de 5 jours ouvrables à 10 jours ouvrables?

Réponse 33:

Le Canada a examiné la demande, toutefois la fenêtre de réponse de 5 jours pour les références clients demeure inchangée.

MODIFICATION

À LA PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS CRITÈRES COTÉS POUR L'EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

SUPPRIMER:

CE3

Plan de gestion des talents

Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent. Ce plan devrait décrire comment le soumissionnaire prévoit :

- a. Composer avec le roulement des ressources et le minimiser:
- b. Maintenir les connaissances et l'expertise liées aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada pendant toute la durée du contrat subséquent, pendant et entre les autorisations de tâche;
- c. Veiller à ce que les ressources se tiennent à jour des changements technologiques tout au long du contrat;
- d. Veiller à ce qu'il soit en mesure de proposer à l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources qualifiées dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande.

La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots, et elle devrait être fournie au moyen du formulaire CE3.

30

5 points seront attribués pour chacun des éléments donnés ci-dessous :

Aucune démonstration = 0 point

- 1. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour maintenir son inventaire des ressources actives à jour et comment l'addition et la validation de l'expertise des nouvelles ressources sont effectuées;
- 2. L'identification des personnes devant maintenir les connaissances liées aux exigences de l'ASFC, la fréquence selon laquelle ces connaissances sont maintenues, et le moyen de les communiquer dans l'entreprise;
- 3. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec le client pour connaître son degré de satisfaction au sujet des résultats ou des produits livrables attendus:
- 4. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec les ressources utilisées dans le cadre du contrat:
- 5. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour s'assurer de pouvoir proposer rapidement des ressources qualifiées de remplacement qui ont les connaissances et l'expertise spécialisées

requises;	
6. Une explication de la façon dont le soumissionnaire s'assure que les connaissances et les compétences de ses ressources qui sont liées aux produits livrables du contrat seront tenues à jour pendant toute la durée du contrat.	

INSÉRER:

CE3

Plan de gestion des talents

Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent. Ce plan devrait décrire comment le soumissionnaire prévoit :

- Composer avec le roulement des ressources et le minimiser:
- b. Maintenir les
 connaissances et
 l'expertise liées aux
 exigences de l'Agence
 des services frontaliers du
 Canada pendant toute la
 durée du contrat
 subséquent, pendant et
 entre les autorisations de
 tâche:
- Veiller à ce que les ressources se tiennent à jour des changements technologiques tout au long du contrat;
- d. Veiller à ce qu'il soit en mesure de proposer à l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources qualifiées dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande.

30

5 points seront attribués pour chacun des éléments donnés ci-dessous :

Aucune démonstration = 0 point

- 1. Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour maintenir son inventaire des ressources actives à jour et comment l'addition et la validation de l'expertise des nouvelles ressources sont effectuées;
- 2. L'identification des personnes devant maintenir les connaissances liées aux exigences de l'ASFC, la fréquence selon laquelle ces connaissances sont maintenues, et le moyen de les communiquer dans l'entreprise;
- 3. Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec le client pour connaître son degré de satisfaction au sujet des résultats ou des produits livrables attendus;
- 4. Une explication de la

1.000	umission du soumissionnaire	1	facen dent la	
			façon dont le	
	t être pertinente aux		soumissionnaire garde le	
	nces de l'ASFC, elle ne		contact avec les ressources	
	t pas dépasser 2 500 mots,		utilisées dans le cadre du	
	devrait être fournie au		contrat;	
moyer	n du formulaire CE3.		F. L	
			5. Le processus qu'utilise le	
			soumissionnaire pour	
			s'assurer de pouvoir	
			proposer rapidement des	
			ressources qualifiées de	
			remplacement qui ont les	
			connaissances et	
			l'expertise spécialisées	
			requises;	
			C. Una associantian de la	
			6. Une explication de la	
			façon dont le	
			soumissionnaire s'assure	
			que les connaissances et	
			les compétences de ses	
			ressources qui sont liées	
			aux produits livrables du	
			contrat seront tenues à jour	
			pendant toute la durée du	
			contrat.	

À LA PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS EXIGENCES COTÉES POUR LES RESSOURCES

I.11 Architecte de technologie – niveau 3

SUPPRIMER:

C2.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)	
	collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de			

données, utilisateurs,	
exigences de soutien et	
exigences de réseau et	
d'autres exigences	
d'infrastructure;	
réalisation d'évaluations	
liées à l'infonuagique et	
d'analyses des charges de	
travail et des services pour	
les charges de travail qui	
représentent de bons	
candidats pour la	
migration;	
schématisation des	
ressources et des services	
d'environnement de	
source par rapport aux	
ressources et aux services	
de cible;	
définition et conception	
des applications, des	
plateformes et des	
architectures	
d'hébergement d'avenir	
adéquates dans les	
nuages public et privé;	
conception d'une	
architecture de nuage qui	
répond aux exigences non	
fonctionnelles clés	
(sécurité, conformité,	
rendement, résilience et	
accessibilité);	
surveillance de la	
migration des charges de	
travail et des capacités (p.	
ex. reprise après	
catastrophe, archivage et	
sauvegarde);	
mise à profit de services	
précis d'infonuagique (p.	
ex. application Web	
plateforme comme service,	
gestionnaire de	
ressources, etc.) pour la	
mise en œuvre des	
modèles souhaités	
d'exploitation en nuage et	
l'habilitation des capacités	
de développement et	
d'exploitation.	

Remarque : Un projet		
admissible aura une durée		
minimale de douze (12) mois		
et comprendre la réalisation		
d'au moins trois des tâches		
énumérées.		

INSÉRER:

C2.2	Le soumissionnaire devrait	30	10 points par projet,	
	démontrer que la ressource		jusqu'à	
	proposée possède de		concurrence de	
	l'expérience dans la réalisation		3 projets (30 points)	
	des tâches suivantes qui			
	appuient les projets de			
	migration des applications			
	désuètes à l'informatique en			
	nuage :			
	 collecte de données sur 			
	les applications existantes			
	des clients : architecture,			
	charges de travail,			
	services, volumes de			
	données, utilisateurs,			
	exigences de soutien et			
	exigences de réseau et			
	d'autres exigences			
	d'infrastructure;			
	 réalisation d'évaluations 			
	liées à l'infonuagique et			
	d'analyses des charges de			
	travail et des services pour			
	les charges de travail qui			
	représentent de bons			
	candidats pour la			
	migration;			
	 schématisation des 			
	ressources et des services			
	d'environnement de			
	source par rapport aux			
	ressources et aux services			
	de cible;			
	 définition et conception 			
	des applications, des			
	plateformes et des			
	architectures			
	d'hébergement d'avenir			
	adéquates dans les			
	nuages public et privé;			
	conception d'une			

architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité); • surveillance de la migration des charges de travail et des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde); • mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la mise en œuvre des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et	
d'exploitation.	
Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de neuf (9) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées.	

À L'APPENDICE C DE L'ANNEXE A - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

2.0 Critères cotés d'évaluation des ressources :

I.11 Architecte de technologie – niveau 3

SUPPRIMER:

C5.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)	
	 collecte de données sur les 			

applications	existantes des		
clients : arcl			
	travail, services,		
volumes de			
	exigences de		
	xigences de		
réseau et d'			
exigences d	infrastructure;		
 réalisation d 	l'évaluations		
liées à l'info	nuagique et		
	des charges de		
	s services pour		
	de travail qui		
représenten			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	our la migration;		
schématisat			
	et des services		
	ment de source		
	aux ressources		
et aux servi	ces de cible;		
 définition et 	conception des		
applications	, des		
plateformes			
	s d'hébergement		
	equates dans les		
nuages pub			
	-		
conception			
	de nuage qui		
	exigences non		
	es clés (sécurité,		
conformité,	-		
résilience et	: accessibilité);		
 surveillance 	de la migration		
	de travail et		
	és (p. ex. reprise		
après catas			
	t sauvegarde);		
	t de services		
	nuagique (p. ex.		
	Neb plateforme		
comme serv			
	de ressources,		
	mise en œuvre		
des modèle			
	n en nuage et		
l'habilitation	des capacités		
de développ			
d'exploitatio			
a oxploitatio			
Remarque : Un	projet		
admissible aura			
minimale de dou			
I minimale de doc	120 (12) 111013 Gt		

comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées :		

INSÉRER:

C5.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :	30	10 points par projet, jusqu'à concurrence de 3 projets (30 points)	
	 collecte de données sur les applications existantes des clients: architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure; réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration; schématisation des 			
	ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible;			
	 définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé; 			
	conception d'une architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité);			
	surveillance de la migration des charges de travail et			

des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et sauvegarde); • mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la <i>mise en œuvre</i> des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation.		
Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de neuf (9) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées :		

À LA PIÈCE JOINTE 4.3 - FORMULAIRES DE RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES AUX CRITÈRES CORPORATIFS OBLIGATOIRES

SUPPRIMER:

FORMULAIRE CE3

FORMULAIRE CE3 PLAN DE GESTION DES TALENTS

Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent.

La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, et elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots.

Insérer le plan de gestion des talents ici.

INSÉRER:

FORMULAIRE CE3

FORMULAIRE CE3 PLAN DE GESTION DES TALENTS

Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent.

La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, et elle ne devrait pas dépasser 2 500 mots.

Insérer le plan de gestion des talents ici.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES